

Chambéry, le 17 mars 2020

NOTE PLAN DE CONTINUITE D'ACTIVITE

Destinataires : note interne confidentielle
Le Personnel de Savoie Déchets
Les membres du CHSCT

.....

Le service de traitement des déchets doit être assuré : c'est une mission de SERVICE PUBLIC obligatoire et une priorité de salubrité publique. Pour garantir la continuité de l'activité l'ensemble des mesures adaptées sont décrites dans une procédure écrite : **LE PLAN DE CONTINUITE D'ACTIVITE (PCA)**

Ce document est un outil habituel, adaptable à chaque difficulté, période extra-ordinaire voire de crise. Il traite les aspects pratiques et techniques (l'outil industriel) et de la faisabilité matérielle. Et, pour faire tourner un outil, la ressource principale : l'humain. Il traite donc aussi de l'HYGIENE et de la SANTE, de la SECURITE des personnels (même extérieurs à l'entreprise).

Le PCA a évidemment évolué avec la lutte contre la crise sanitaire nationale liée à la pandémie du Covid19. Il est porté un maximum d'attention, de soin et d'adaptations à l'élaboration de ce document mais bien entendu surtout à la mise en place des mesures les plus pertinentes et les plus protectrices possibles. Compte tenu des annonces extrêmement récentes du gouvernement et de l'abondement de détails de jour en jour, voire d'heure en heure, Savoie Déchets doit nécessairement s'adapter.

La communication permanente avec toutes nos équipes est très importante afin d'avancer tous ensemble, pour respecter au mieux possible nos obligations de service, tout en conservant évidemment comme priorité de réduire la transmission du virus, en étant le plus rigoureux possible : en limitant les contacts et en appliquant strictement les gestes barrières indispensables. Toutes les recommandations du gouvernement sont à poursuivre très sérieusement par tous et chacun.

A ce stade et à cette heure, ces précautions sont à compléter par des mesures internes qui impactent nécessairement le rythme de travail des agents des différents services : elles sont les suivantes :

Sur le site de l'UVETD de Savoie Déchets,

Du fait de l'urgence, des directives gouvernementales et de la force majeure : l'avis du CHSCT n'a pu être que partiel. Il n'a pu être recueilli sur l'ensemble de ces mesures : il le sera à première date possible.

- **Pôle Exploitation**

Jusqu'à la faction de nuit de jeudi 19 mars, l'organisation de l'exploitation reste identique avec 3 agents en faction.

Les modifications interviendront à partir du vendredi 20 mars et seront communiquées au fur et à mesure.

- **Pôle DASRI**

A ce jour, il n'y a pas d'augmentation de la cadence des bacs DASRI. L'organisation en place est maintenue avec deux factions d'un agent selon les horaires habituels (05h/13h et 13h/21h) et une demi faction de nuit (21h/01h)

Afin de pouvoir faire face à une augmentation du nombre de bacs à traiter, des contacts ont été pris pour un renfort de deux ou trois agents, voire modifier l'organisation en place : équipes de 2 agents ou passage en 3x8.

Ces modifications n'entraînent à ce stade ni réduction ni augmentation du temps de travail pour les agents DASRI.

- **Pôle Maintenance**

Le pôle maintenance a été scindé en deux équipes : matin (5h30/12h30) et après-midi (13h15/20h45 et 20h15 le vendredi) avec un roulement des équipes une semaine sur deux.

Le temps de travail hebdomadaire est égal à 36h sur deux semaines.

Ces modifications n'entraînent à ce stade ni réduction ni augmentation du temps de travail selon la configuration proposée.

- **Pôle Encadrement / services administratifs**

Afin d'assurer au mieux la continuité des services, traiter les urgences, assurer la collecte et traitement des informations, il a été décidé :

- de créer deux équipes-ressources (Encadrants+Personnel administratif) qui ne se croisent pas et
- de favoriser le télétravail lorsqu'il est possible
- d'élargir les horaires de la *permanence administrative sur site* de 06h00 à 20h15 non stop (au lieu de 08h00 à 17h00); jusqu'à nouvel ordre.

Ces modifications n'entraînent à ce stade ni réduction ni augmentation du temps de travail selon la configuration proposée.

Sur les centres de tri de Chambéry et Gilly sur Isère

Il sont à l'arrêt depuis le 16/03/2020 et jusqu'à nouvel ordre. Durant cette fermeture, les collectes sélectives sont détournées vers l'UVETD pour valorisation énergétique.

A partir du 17/03, quelques agents seront présents sur les Centres de tri afin de procéder à la mise en sécurité des sites durant la fermeture, et limiter notamment le risque incendie :

- Evacuation d'une partie de la collecte sélective
- Mise en balles des matières triées y compris cartons et films plastiques
- Chargement d'un maximum de matières triées (papiers vrac notamment)
- Nettoyage des sites

Dès que l'ensemble de ces opérations seront finalisées, il n'y aura plus d'agents dans les Centres de tri. Certains agents du centre de tri pourront être amenés à travailler à l'UVETD.

Durant la fermeture des Centres de tri, les télésurveillances incendie et intrusion sont maintenues. Les prestataires de ces dernières nous ont confirmé la continuité de leur activité et ont fourni un plan de continuité d'activité.